

RÉPROBATION

[malédiction, voir texte]

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G, F
Portée	courte (7,50 m + 1,50 m/2 niveaux) (5 c + 1 c/2 niveaux)
Zone/Cible	une créature de la même religion que le personnage
Durée	permanente
JS	non
RM	oui

Le personnage excommunie la cible, pour la maudire et la punir pour ses actes et ses mauvaises actions à l'encontre de sa religion. Ceci a trois effets.

:Tout d'abord, la cible est marquée d'un symbole magique visible aux seuls membres de sa religion. Ce symbole indique qu'elle a transgressé les préceptes de sa foi et que les fidèles ne devraient pas l'aider. Pourtant la cible ne doit pas être persécutée à cause de cette marque (ce qui n'empêche pas les membres d'une religion loyale d'emprisonner un criminel reconnu si ses crimes ont eu lieu après l'apposition de la marque).

:Ensuite, la cible ne bénéficie plus des sorts bénéfiques lancés par les fidèles de sa religion et elle est toujours considérée comme un ennemi vis-à-vis des autres sorts lancés par les gens de son ancienne église. Par exemple, si elle voyage avec un prêtre de sa religion et qu'il lance prière, le sort la pénalise au lieu de l'aider, même si la cible est une amie du prêtre.

:Enfin, si la cible est lanceurs de sorts divins, un membre d'une classe de prestige de la même religion que le personnage ou si elle possède une capacité en raison de son appartenance à sa religion, elle ne peut plus utiliser ses pouvoirs tant qu'elle est marquée. Par exemple, un paladin de la même religion que le personnage ne plus lancer de sort de paladin, ni utiliser l'imposition des mains ou autres pouvoirs de classe. La cible peut embrasser une autre religion pour récupérer ses pouvoirs mais la marque reste visible pour la congrégation du personnage, même si les membres de l'autre religion acceptent le personnage dans leurs rangs.

Ce puissant sort qui n'autorise pas de jet de sauvegarde sert à punir les transgressions les plus graves qui ne méritent tout de même pas la mort ou si le personnage veut se montrer clément. Pourtant, ce sort présente un inconvénient qui empêche d'en abuser. Si la cible n'a pas commis d'actes qui vont à